Séance du mardi 4 mai 2010 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, GUIMET Nicolas, MERANDON Frédéric, MOREL Fabienne, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, SCHMITT Lionel, THABUIS Bruno, VIAL Jean Claude.
Absent excusé : PERNET Marie-Pierre (pouvoir Cyril PELLEVAT).
Date de convocation du Conseil Municipal : 28.04.2010.

Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 14.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- Approbation du complément au plan de financement du Seleq 74 relatif à l'aménagement sécuritaire de la RD202

Monsieur Le Maire expose que le Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs aux compléments à apporter pour l'opération d'aménagement et de sécurisation de la RD202 d'un montant estimé à 36.893 € avec une participation financière communale s'élevant à 22.045 € et des frais généraux de 1.107 €, selon tableau en annexe.
Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune d'Arthaz Pont Notre Dame approuve le plan de financement des opérations à programmer et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Seleq 74 sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu la délibération du 2 juin 2009 portant sur l'approbation du plan de financement du Seleq 74 relatif à l'aménagement sécuritaire de la RD202,
Considérant qu'il convient de prévoir des travaux complémentaires sur les lots 1 (Satp Barbaz) et 3 (Gramari),

après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement et sa répartition financière suivante :
  - Montant global estimé à 36.893 €
  - Avec participation financière communale de 22.045 €
  - Et frais généraux s'élevant à 1.107 €
- **S'engage** à verser au Seleq 74, 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 866 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
- **S'engage** à verser au Seleq 74, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 17.636 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Approbation du marché pour l'extension du groupe scolaire, construction d'une bibliothèque et cantine scolaire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune d'Arthaz a réalisé un marché à procédure adaptée pour recruter un cabinet d'architecte dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du groupe scolaire existant, la construction d'une bibliothèque et d'une cantine scolaire ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs. Le Cabinet d'Architecture Sonnerat de Pers-Jussy a été retenu et actuellement le cahier des charges pour le marché de travaux est en cours d'étude. **Le coût prévisionnel pour ce projet s'élève à la somme de 1.417.113,95 euros HT** décomposée comme suit :

- Travaux : 1.232.445,00 euros HT
(Comprenant : *école 831.103,68 €HT
*bibliothèque scolaire 234.113,71 € HT
*cantine 167.224,00 € HT)
- Maîtrise d'œuvre (ingénierie + OPC) 135.568,95 euros HT

- Mission contrôle technique + SPS **12.000,00 euros HT**
- Achat terrain complémentaire **35.000,00 euros HT**
- Etude géotechnique **2.100,00 euros HT**

Au vu des dernières réunions avec le maître d'œuvre, l'échéancier de réalisation serait le suivant :

- DCE : fin juin 2010 ;
- Retour des offres : fin juillet 2010 ;
- Démarrage des travaux : mi-septembre 2010 ;
- Fin des travaux : rentrée 2011.

Le plan de financement pour la réalisation du projet total se décomposerait selon le tableau ci-dessous :

Recettes		Dépenses
Conseil général : Subventions cantonales	270.000 euros	Total H.T : 1.417.113,95 euros dont 167.224,00 HT pour la construction du restaurant scolaire.
Conseil général : aide à la construction ou modernisation des bâtiments scolaires du 1er degré		
Fonds parlementaires demandés	40.000 euros	
Dotation de Développement rural	35% de 167.224 euros HT (restaurant scolaire), soit 58.528,40 euros	
Autofinancement	1.048.585,55 euros (à déduire l'aide accordée par le conseil général)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales (article L2334.40) ;
Vu la circulaire NOR/MCT/B/06/00028/C du 16 mars 2006 relative à la réforme de la dotation de développement rural (DDR) et à ses modalités de gestion ;
Vu la circulaire N°2010/24 en date du 30 mars 2010 indiquant le régime général de la dotation de développement rural et les communes éligibles à la 2nde part de la DDR, dont la commune d'Arthaz fait partie ;
Vu le plan de financement ;

- **Décide** d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie aussi élevée que possible, soit à hauteur de 35% du montant des travaux pour la partie restaurant scolaire, soit 58.528,40 euros, au titre de la Dotation de Développement Rural 2010 ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du conseil général de la Haute-Savoie, au titre du programme d'aide à la construction ou à la modernisation des bâtiments scolaires du 1er degré ;
- **Autorise** enfin Monsieur Le Maire a demander auprès des trois sénateurs de la Haute-Savoie, une participation sur leurs fonds parlementaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

3- Approbation de la participation 2010 au SIGCSPRA

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la participation financière au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne se vote en Assemblée Générale d'après la population Dotation Générale de Fonctionnement de la commune et sur les bases de ses taxes. Cette participation doit ensuite être approuvée par chaque commune, bien que celle-ci n'apparaisse pas au budget communal car elle est directement fiscalisée. Pour l'année 2010, la participation fiscalisé pour la commune d'Arthaz est de 38.339 euros, soit 29,77 euros/habitant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve l**a participation financière 2010 au SIGCSPRA pour un montant de 38.339 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

4- Fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs

Monsieur Le Maire expose au conseil que, par circulaire N°2010-25 du 8 avril 2010, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie lui fait connaître le montant de la dotation Spéciale Instituteurs 2009 qui a été fixée après avis favorable du Comité des Finances Locales du 1er décembre 2009 à 2.779 € par an. Ce dernier propose pour l'année 2009 de maintenir le montant mensuel de l'IRL comme suit :

. 180,20 € pour les instituteurs non chargés de famille.
. 225,25 € pour les instituteurs chargés de famille.
. 261,29 € pour les instituteurs chargés de famille Directeurs avant 1983.

Le conseil municipal, entendu le compte-rendu de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition de Monsieur Le Préfet de maintenir le montant de l'Indemnité Représentative de Logement 2009 des instituteurs tel qu'indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

5- Adoption du plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome d'Annemasse

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil du projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome d'Annemasse transmis par la Sous-Préfecture de Saint-Julien et présente la carte du projet établie par la Direction Régionale de l'Aviation Civile. Il rappelle que le PEB a été révisé afin de prendre en compte les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme qui introduisent un nouvel indice, le LDEN et permettent la création d'une zone D. Il précise en outre que la Commune d'Arthaz n'a pas été conviée à assister aux réunions consultatives de l'environnement de l'aérodrome d'Annemasse mais qu'elle est destinataire des comptes-rendus de celles-ci et qu'elle sera désormais associée aux prochaines réunions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral N°2010-002 du 15 janvier 2010 prescrivant la révision du plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome d'Annemasse,
Considérant qu'une partie de la commune est concernée par la création de la zone D, soit le haut de Rossat, et que les nouveaux permis de construire devront respecter la réglementation en vigueur,

à la majorité des membres présents (une abstention),

- **Décide** d'émettre un avis favorable à l'adoption du PEB de l'aérodrome d'Annemasse ;
- **Demande** à ce que l'aérodrome d'Annemasse soit plus vigilant sur le respect par les pilotes des couloirs de vols prévus à cet effet ;
- **Demande l'instauration** de contrôles de police portant sur les normes sonores des aéronefs empruntant l'aérodrome d'Annemasse et l'obligation pour les avions les plus bruyants d'installer des silencieux sur leur moteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

6- Acquisition parcelle lieu dit « Les Contamines Nords »

Monsieur Le Maire expose que le propriétaire de la parcelle B 37 située aux Contamines Nords, Route de Sur les Bois, souhaite vendre celle-ci à un prix nettement supérieur à l'avis fixé par les Domaines qui est de 53.000 euros. Vu la situation de cette parcelle proche de la RD1205 et considérant que le hangar situé sur celle-ci pourrait être utilisé notamment par les associations de la commune, il est décidé de proposer la somme de 60.000 euros maximum pour l'acquisition de la parcelle de 2.247 m2 ainsi que le hangar.

7- Etude demande d'installation d'un camion pizza sur le parking de l'auberge

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'un commerçant pour l'installation d'un camion pizza sur le parking de l'auberge, les jours restants à définir avec celui-ci.

8- Point sur les projets en cours

- **Agenda 21** : une première réunion aura lieu le jeudi 6 mai à 20h30.

- **Château de Beaudry** : suite à l'incendie qui s'est dernièrement déclaré dans le château et la proposition de vente du propriétaire, un courrier a été adressé au président du conseil général afin d'acquérir celui-ci pour une fondation d'art contemporain.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : il est pratiquement finalisé. Une réunion avec les élus, les employés communaux ainsi que le CPI d'Arthaz aura lieu le jeudi 20 mai à 20 heures en mairie.
- **PLU :** un nuancier présentant des palettes de couleurs applicables aux divers éléments de la construction est actuellement en cours de réalisation par un coloriste pour un coût total de 3.000 euros TTC.
- **Etude Menoge :** le SM3A fera un point sur les résultats hydrauliques et géotechniques de l'étude du glissement de la rive gauche de la Menoge, le vendredi 28 mai à 17h30 en mairie.
- **Plateau de Loëx :** le projet pour la classification du plateau en Espace Naturel Sensible est temporairement suspendu en attendant la décision de participation de la commune de Nangy.

9- Rapport des commissions

- **Développement durable** : la participation de la commune au concours Familles à Energie positive 2010 sera mise à l'ordre du jour du conseil du mois de juin.
- **Fleurissement** : les plans des plantations pour les ilôts boulangerie/poste ainsi que Route de Reignier/Route des Terreaux ont été modifiés par les services de la mairie. Du gazon fleuri sera planté le long de la route de Reignier ainsi que vers l'église. La commission étudie actuellement le réaménagement de la petite place devant l'auberge. Enfin le giratoire est en cours d'aménagement par les services espaces verts de la mairie : une passerelle reprenant une partie du bois de l'ancien agorespace est actuellement en cours de montage.
- **Voirie** : des demandes de devis sont actuellement en cours pour la réalisation d'un plateau sécuritaire devant l'église.
- **Communauté de Communes Arve et Salève** : à partir de septembre 2010, le service de transport Proxi-Arve et Salève sera mis en place. Tous les renseignements utiles sur ce nouveau service seront disponibles sur le site internet et dans le prochain bulletin de la commune. De plus, deux délégués seront nommés au contrat région de l'ARC, suite à la dissolution du SIMBAL prévue le 30 juin prochain : il s'agit de Mme Fabienne Vittoz et Cyril Pellevat.
- **ARC** : le bureau de l'Arc a adressé un courrier au Conseil Général et Régional afin d'être associé dans les réflexions portant sur les projets de desserte ferroviaire de la Haute-Savoie du Nord.

10- Informations diverses

- **CPI Arthaz** : la passation de commandement aura lieu vendredi 21 mai à 19 heures à la salle communale. Auparavant, le mardi 18 mai à 17 heures, aura lieu l'inauguration de l'extension des locaux du CPI.
- **Cérémonie 8 Mai** : elle aura lieu devant le monument aux morts à 11 heures. Une remise des diplômes sera également effectuée par Monsieur Le Maire, aux anciens combattants de la 2nde guerre mondiale domiciliés sur la commune.
- **150ème rattachement de la Savoie à la France** : à l'initiative du conseiller général Maurice Sonnerat, les élèves de CM1/CM2 des communes adhérentes à la communauté de communes Arve et Salève, seront invités à participer à une manifestation sur le site de la Plaine des Rocailles à Reignier.